



LA RECONNAISSANCE MEDIATIQUE DES VICTIMES

Fatma Ben Saad-Dusseaut
Université Michel de Montaigne Bordeaux 3

Résumé

Les médias n'ont jamais autant parlé de victimes que pendant ces trois dernières décennies. Cependant, cette amplification du regard médiatique porté aux victimes nous interpelle. On parle désormais d'une véritable culture du malheur intime qui s'est instituée dans la société, relayée par les médias. L'attention médiatique, jugée parfois outrancière et exagérée, pose le problème de la « surexposition » des victimes sur la scène publique.

Mots clés : Communication médiatique, victimisation, représentations sociales, discours.

Abstract

The media have never talked more about victims than in the last three decades. However, this sudden increase in media attention to victims deserves reflection. We can now observe a culture of display of intimate despair, which is increasingly exposed in the media. This attention to victims from the media, that one can describe as being outrageous and exaggerated, triggers questions about the « overexposure » of victims in the public sphere.

Keywords : Media communication, victimisation, social representation, discourse.

Introduction

La pensée occidentale place les victimes au centre de ses préoccupations. Les événements humanitaires et politiques qui ont marqué le 20^e siècle, ainsi que les récits de souffrance rapportés par les rescapés d'Auschwitz, ont participé à moduler le regard porté sur les victimes. La réparation et la commémoration sont désormais des enjeux politiques centraux dans la reconnaissance des victimes.

Dans une conception populaire et collective, la victime est toute personne ayant subi un préjudice. Dans un premier temps, soucieux de faire évoluer la réflexion sur ce

thème et conscients des interrogations que nourrit l'approche médiatique, nous cherchons à interroger le processus médiatique de la victimisation de l'intimité par le biais des sciences de l'information et de la communication. En lui portant un regard interdisciplinaire, nous espérons, sans prétendre à aucune exhaustivité, aborder autrement les victimes à travers une approche critique qui prend en compte les dimensions sociales de l'activité journalistique. Le but de cette recherche est de mettre en évidence les rhétoriques du discours médiatique en montrant la contribution des journalistes à former une identité particulière des victimes. Nous argumentons que cette identité est symbolique car déterminée par un contexte sociopolitique. Néanmoins, elle demeure fragile du fait des modalités de fonctionnement des pratiques journalistiques.

En effet, le regard que porte la société occidentale contemporaine aux victimes a évolué. L'intérêt porté aux victimes déborde le cadre religieux pour devenir une préoccupation sociale et militante, mais aussi politique et juridique. On remarque même qu'une nouvelle science leur est également dédiée : la victimologie. Ceci apporte une compréhension particulière à la notion de victime et nourrit le problème de la reconnaissance médiatique d'un préjudice à l'individu en tant que victime. D'ailleurs, la forte médiatisation des victimes pose aussi le problème de l'exposition médiatique de la vie privée et les effets, dès lors incontrôlables, qu'elle engendre. Nous postulons ainsi l'existence d'une dialectique entre les intérêts des victimes pour lesquels l'accès aux médias permet d'extérioriser leur souffrance et de faire valoir leur cause et ceux des journalistes qui se servent des récits victimaires pour discuter des questions sociétales qui vont au-delà du simple cas.

Le crédit sans failles que l'on accorde aux paroles de certaines victimes, additionné aux réalités de l'exercice journalistique, provoquent un traitement médiatique d'une ampleur considérable. Une controverse qui leur donne voix et qui cause problème a suscité notre curiosité : l'affaire Alègre. Celle-ci a fait l'objet d'une étude de cas pour notre thèse de doctorat que nous exploitons, ici, les principaux résultats (Ben Saad-Dusseaut, 2009). Cette affaire n'est, sans doute, pas un cas isolé. Notre objectif est de pointer les limites de l'attention outrancière portée aux victimes dans les discours médiatiques. Celle-ci nous semble emblématique des réalités sociales diverses qui recouvrent la notion de victimes.

Afin de vérifier ce postulat, nous avons donc examiné les réactions de cinq quotidiens français, nationaux et régionaux (Le Monde, Le Figaro, Libération, La Dépêche du Midi et Sud Ouest) face à l'affaire Alègre – du nom du tueur en série toulousain Patrice Alègre – autrement appelée, dans la presse française, l'affaire de Toulouse. Notre étude repose sur l'analyse de 762 articles de presse qui forment notre corpus. Ces articles sont parus au cours de l'année 2003. Cette affaire repose sur des accusations portées par d'anciennes prostituées contre des personnes notables de la ville de Toulouse (l'ancien maire, des magistrats et des policiers). Dans la presse, il s'agit de victimes de soirées sadomasochistes dont les témoignages sont « concordants », « précis » et « probants » qui s'avèrent, quelque temps plus tard, infondés. L'histoire se termine sur fond de calomnie. La presse aurait créé ses « victimes » et ses « bourreaux » avant même que la justice ne se prononce. La médiatisation de cette affaire éveille la difficulté de traiter certaines affaires judiciaires dans lesquelles se mêlent les récits de souffrance et les préjugés sociaux. À notre avis, la médiatisation de cette affaire est intéressante à étudier car elle a suscité diverses critiques. Le statut de victime accordé sans mise en garde et le crédit donné

aux paroles des prétendues victimes sont des éléments qui nous permettent de poser concrètement le problème de la complexité des rapports entre médias et victimes.

1. Une attention croissante portée aux victimes

L'intérêt que porte la société occidentale aux victimes a certes évolué. De même, les moyens de l'afficher se sont métamorphosés. Aujourd'hui, les questions liées aux victimes sont traitées au regard d'approches pluridisciplinaires et croisées. Avant d'exposer, ici, les traits marquants de ces différentes approches, nous proposons de présenter une brève revue des littératures sur la notion de victime, introduisant ainsi certains travaux consacrés aux victimes. En effet, un bref survol historique de son emploi nous semble pertinent dans la compréhension de la très forte présence médiatique des victimes. Il nous permet de revisiter la notion de victime via un panorama historique, politique et juridique susceptible de nous éclairer davantage sur l'importance accordée des victimes à l'heure actuelle, un sujet d'intérêt qui ne va pas de soi et dont la popularité, au fil du temps et des disciplines, a changé subtilement de référent. La notion de victime, d'abord perçue comme une souffrance anonyme, devint une douleur perçue en raison d'un préjudice demandant à être objectivé et compensé. Dans cette section de notre article, nous procéderons ainsi à un survol historique de cette notion, puis détaillerons l'étude et la prise en charge de celle-ci par diverses disciplines scientifiques. Nous expliquerons par la suite comment certaines victimes en sont venues à s'autoriser un droit à la reconnaissance sociale.

1.1. Un survol historique de la notion de victime

La figure de la victime n'est pas une figure propre aux sociétés contemporaines. Elle trouve ses origines, selon René Girard, dans l'histoire des religions, qu'elles soient monothéistes ou polythéistes (Girard, 2003). Elle commémore le sacrifice initial. La figure de la victime est présente dans les sacrifices fondateurs de l'Inde, de la Chine,

de l'Égypte, chez les Phéniciens, les Carthaginois, les Gaulois mais aussi, dans le symbole du corps de Jésus, le sacrifice du mouton d'Abraham ou dans l'assassinat d'Abel par son frère Caïn.

Historiquement, la victime est l'offrande vivante à une divinité. Elle incarne le sacrifice, la douleur et la rédemption. Les païens et les peuples primitifs voyaient dans l'effusion de sang un hommage aux divinités. Selon Audet et Katz, les hosties, du terme latin *hostia*, qui signifie victime, subissaient un rite selon lequel les prêtres les enduisaient de pâte de farine de froment et de sel appelée *mola*, dont est issu le mot immoler. À l'origine, cette cérémonie était le préliminaire du sacrifice. Aujourd'hui, immoler exprime l'acte sanglant lui-même (Audet et Katz, 2006, p. 15). Lexicalement, le terme victime, emprunté au latin classique *victima*, fait son apparition dans la langue vulgaire écrite à la fin du 15^e siècle, en 1485. On le retrouve progressivement dans les titres des ouvrages conservés à la Bibliothèque Nationale de France à partir du 17^e siècle (10 références) et il s'affirme au 19^e siècle (645 références) pour connaître son plein essor au 20^e siècle (1427 titres avant 1970) (Garnot, 2000). En effet, l'usage du mot a évolué vers la fin du 17^e siècle avec son emploi théologique, la victime-hostie, l'Eucharistie et le sacrifice moral du Christ. Cela a permis au terme de prendre des significations plus larges et métaphoriques. Il commence, ainsi, à prendre son sens actuel et se dote d'une connotation morale. Le mot victime prendra d'autres usages liés à l'amour, à la politique, aux malheurs de la vie et de la mort (l'opération césarienne, les enterrements prématurés, etc.). Christine Lamarre trouve les traces de cette évolution du lexique dans le Dictionnaire de l'Académie du 18^e siècle:

[...] On dit figurément qu'un homme a été la victime d'un accommodement, pour dire qu'on a sacrifié, abandonné ses intérêts,

qu'on s'est accommodé à ses dépens et qu'il a été la victime d'un ressentiment d'un tel, pour dire qu'un tel par ressentiment lui a causé quelque grand dommage ou l'a fait faire. On dit également qu'un homme a été victime de sa bonne foi, de sa générosité, pour dire que sa bonne foi, sa générosité ont été la cause de sa disgrâce, de sa perte (Lamarre, p. 35).

Au 20^e siècle, le mot se généralise et devient plus visible. On parle désormais d'une individualisation des victimes. Il recouvre des réalités de plus en plus diverses gagnant l'ensemble des champs de la société. Les définitions se multiplient (infractionnelles, sociales, politiques, accidentelles, guerrières, naturelles, médicales, routières, technologiques, économiques, culturelles, etc.).

1.2. Le préjudice des victimes

Avant les années '70-'80 on utilisait le mot traumatisme, issu du vocabulaire savant du grec *trauma*, qui signifie blessure. Autour des années '80, un changement d'orientation a touché la psychiatrie américaine qui, à son tour, a influé sur les conditions des victimes en France. Ce changement concerne le classement des maladies mentales qui ne cessent d'évoluer. Trois versions sont apparues. La première version est publiée en 1952 par l'Association américaine de psychiatrie, au nom de DSM (*Diagnostic Statistical Manual for Mental Disorders* : Manuel diagnostique et statistique des troubles mentaux). La deuxième, DSM II, est parue en 1968 et la troisième, DSM III, en 1980. La publication ensuite du DSM IV déclenche une polémique outre-Atlantique, à cause entre autre, du déni de la normalisation sociale de toutes les formes de déviance. Avant cette nomenclature, le patient devait convaincre son interlocuteur de l'existence d'un réel préjudice (Eliacheff et Larivière, 2007). Avec la nouvelle formulation de PTSD (*Post Traumatic Stress Disorder* ou état de stress post-traumatique), les troubles peuvent survenir chez n'importe qui sans tenir compte de ses antécédents. Selon Rechtman, la parole de la victime potentielle n'est

plus soupçonnable : « Ce sont désormais l'événement et le registre de l'énonciation victimaire portée par la clinique psychiatrique qui fondent la condition de victime » (Rechtman, 2007, p. 32). La fin du 20^e siècle a, ainsi, connu un changement dans le mode de classification de la psychiatrie. La souffrance psychique ne se réduit plus à la maladie mentale. C'est un mal-être qui entraîne des besoins en soins psychiatriques. Avec cette société attentive à la souffrance il n'est plus surprenant de voir s'assembler des idées, à la base différentes, autour de la victime, peu importe le tort qu'elle a pu subir. Un lien se crée au sein de la société dans le but de reconnaître la souffrance d'autrui.

La victimologie, quant à elle, s'est développée en Europe à la fin des années 1940 suite à l'évolution de la sociologie de la victime qui, en se spécialisant, devient la victimologie, soit une branche de la criminologie. La victimologie est un terme utilisé pour la première fois par l'avocat autrichien Benjamin Mendelsohn, en 1947, désignant la science de la victime. Il constate que nous sommes tous potentiellement victime : « le candidat à être victime, c'est-à-dire, en principe, la société humaine entière » (Mendelsohn, 1956, p. 96). Ces victimes, contrairement aux criminels, n'étaient pas considérées comme telles. L'étude de la victimologie a pour but de mesurer les dangers auxquels s'exposent certaines personnes. Son objectif vise à développer un ensemble de règles générales et de principes communs qui contribueraient au développement et à l'évolution des sciences criminologiques et juridiques. Celles-ci pourraient permettre une meilleure compréhension du phénomène criminel, du processus criminogène et de la personnalité du délinquant. Dans sa conception criminologique de la victime, Abdel Fattah oppose nécessairement un criminel coupable à une victime innocente. Il considère que : « le

comportement humain ne peut être isolé de la situation qui l'a déclenché » (Abdel Fattah, 1981, p. 79).

Dans les années 1970, « la victimologie se compose d'un discours moitié scientifique, moitié militant qui tente de défendre les droits des victimes » (Erner, 2006, p. 20). Il faut dire qu'à cette période les mouvements féministes ont participé au changement d'orientation de la victimologie, quelle que soit la nature du traumatisme. Ces mouvements sont portés contre le viol et la violence envers les femmes afin de leur garantir la reconnaissance et les preuves d'innocence. Il revient aux mouvements féministes de mettre en place les premiers centres d'aide aux victimes (femmes violentées) et d'introduire les premiers changements législatifs allégeant la peine des victimes (Wemmers, 2003, p.45). La victimologie attire, en France, plusieurs juristes, des professionnels de terrain et des étudiants en psychologie, ainsi que des associations de victimes ou d'aide aux victimes qui font leur apparition en 1983. Chacune de ces associations a sa spécificité. Pour chaque cause il existe plusieurs associations (les enfants maltraités, les victimes de discriminations, d'erreurs médicales, d'infractions pénales, etc.). Les appellations sont multiples mais les objectifs sont semblables : reconnaître et défendre un drame individuel ou collectif via un mouvement associatif et, si possible, porter une assistance aux victimes. À titre d'exemple, un diplôme universitaire pluridisciplinaire de victimologie a été mis en place à l'université René Descartes depuis 1993. Avocats, médecins et psychologues viennent participer à la recherche¹.

La victime acquière progressivement un statut et existe socialement au travers de son préjudice. Les représentations collectives semblent s'accorder sur le fait que la

¹ Pour un aperçu de ce diplôme, cf. à l'URL suivante : www.ihecrim.fr/docs/fiches/FormationenCriminoogie/VictimologieDUParisV.pdf

victime est un être brisé par la violence et l'injustice qu'il faudrait désormais défendre. Le regard scientifique semble s'appuyer sur la définition sociologique de la victime qui reste donc subjective. Toute personne peut se considérer comme victime si elle subit un préjudice moral, économique ou physique. Le processus subjectif de victimisation du tort semble ainsi un élément important dans la reconnaissance sociale des victimes.

1.3. Le droit des victimes

L'essor de la démocratie depuis le 17^e siècle a considérablement modifié les sensibilités des citoyens. Guillaume Erner explique :

[...] Dans un monde laïque, la victime incarne les nouvelles formes du sacré, celle qui interdit le sacrilège et justifie le sacrifice. Le souci de la souffrance va jusqu'à ébranler la représentation de l'humain en vigueur depuis des siècles, remettant en cause la barrière qui sépare l'homme de l'animal (Erner, 2006, p. 18).

Les victimes ne laissent pas indifférent et passionnent. Dans les démocraties contemporaines, le statut de la victime est passé par plusieurs phases. À côté des polémiques violentes de la 3^e République, la Révolution et la séparation de l'Église et de l'État, il y a eu les nombreuses catastrophes naturelles qu'a connues le 19^e siècle, comme les tremblements de terre et les inondations. Après la Guerre de 1870, puis celle de 14-18, l'usage du terme victime se multiplie pour décrire le souvenir de la défaite. On parle alors des anciens combattants et des victimes de la guerre. Petit à petit, on commence à utiliser la forme plurielle victimes. Celles-ci sont devenues très présentes dans les discours politiques. Les nombreuses revendications de reconnaissance et de réparations ont poussé les hommes au pouvoir à prendre position. Avec les atrocités des expériences victimaires, qui ont eu lieu au 20^e siècle, on condamne le génocide, l'esclavage, les crimes de guerre, les camps d'extermination et la discrimination raciale.

Du point de vue juridique, en France, le vocable victime n'est apparu dans le Code de procédure pénale que vers 1970, sans toutefois y être défini. Une première définition est cependant donnée dans le cadre de l'ONU, le 11 décembre 1985 :

[...] On entend par victimes, des personnes qui, individuellement ont subi un préjudice notamment, une atteinte à leur intégrité physique ou mentale, une souffrance morale, une perte matérielle ou une atteinte grave à leurs droits fondamentaux (Eliacheff et Larivière, 2007, p. 147).

Les plus récentes des lois, en France, sont celles du 9 septembre 2002 et du 9 mars 2004, où l'on allonge à vingt ans le délai de prescription pour les crimes sexuels et certains délits sexuels commis contre les mineurs. La France est un des rares pays au monde qui traite les accidents d'avion, les catastrophes naturelles ou industrielles au pénal (la propagation du virus d'immunodéficience par la transmission du sang contaminé, par exemple). L'action de la victime demeure donc une action privée. Les droits de la victime, partie civile, se sont renforcés à l'image d'une société qui reconnaît de plus en plus les droits des victimes. Toute personne, en France, peut ainsi déposer une plainte contre quiconque et demander au procureur d'ouvrir une information pénale. Dans les pays anglo-saxons, il revient uniquement au procureur de décider ou non d'ouvrir une poursuite (Eliacheff et Larivière, 2007, p. 150). Toute personne peut donc se considérer comme victime ; encore faut-il le vérifier par une juridiction. De surcroît, l'exigence de reconnaissance des victimes et de leurs torts devient un droit qui marquera le processus de victimisation et les représentations sociales et médiatiques des victimes.

En résumé, notre revue des littératures sur la notion de victime nous a permis de remarquer trois thèmes importants. La tradition chrétienne et l'usage historique de ce lexique ont contribué à une individualisation des victimes. En d'autres termes, foncièrement populaires, les victimes ont acquis une visibilité publique. Quant au

regard clinique sur la notion de victimes – à travers la définition de la psychiatrie et de la victimologie – notre examen a mis en exergue le processus subjectif de victimisation du tort. Peu importe le préjudice subi, sa perception reste subjective. Enfin, avec le lien librement consenti, instauré par les démocraties modernes, la souffrance devient intolérable. À ce sujet, le regard politique et juridique a renforcé l'exigence de reconnaissance sociale des victimes. Ceci nous amène donc à questionner l'influence de ces thèmes dans la médiatisation des victimes, comme processus de subjectivation d'individus qui demandent la reconnaissance d'un tort qu'elles ne peuvent exprimer par elles-mêmes, mais par le truchement des opinions journalistiques.

2. Les victimes : une figure médiatique très présente

Les victimes deviennent désormais une figure médiatique incontournable. Dans une étude de l'Institut National de l'Audiovisuel (INA), victime est le mot star des journaux télévisés (JT) depuis 10 ans. Entre 1999 et 2008, les éditions du soir ont consacré, en 2008, en moyenne, 10 % de leur temps d'antenne aux catastrophes et faits divers, soit 3 159 sujets (une moyenne de plus de huit sujets par jour, bien plus que la part réservée à la politique nationale, 2 111 sujets ou à la culture et aux loisirs, 2 576 sujets)². Les victimes (atteintes aux personnes 37 %, accidents 26 %, banditisme 16 %, violence antisociales 10 %) deviennent des figures récurrentes des journaux télévisés (JT) : « l'humanité souffrante occupe une place de plus en plus grande dans nos JT où l'on relève une augmentation spectaculaire des sujets mettant en scène des victimes », conclut le rapport Hoog (2009, Ina stat n° 14, www.ina.fr).

² L'outil de suivi statistique de l'information télévisée développé par l'INA recense plus de 270 % d'augmentation pour le traitement des seuls faits divers. L'étude statistique couvre les six chaînes hertziennes TF1, France 2, France 3, ARTE, Canal + et M6.

Cette abondance nous paraît polémique. Pourquoi accorde-t-on autant d'importance aux victimes dans les récits médiatiques ?

2.1. Une recherche de reconnaissance à double sens

Les médias ont offert aux victimes, au fil de l'évolution des sociétés démocratiques, un espace d'expression et de revendication. Les journalistes leur ont donné l'occasion de témoigner et de verbaliser la nature et l'importance de la souffrance consécutive à leur préjudice. Derrière la très forte présence des victimes dans les médias, il existe une recherche de reconnaissance bilatérale ; les médias adoptent les causes des victimes tout comme les victimes prennent la voie des médias. Cette médiatisation trouve également sa source dans l'action des associations. Tenant les journalistes informés de cas spectaculaires, les associations cherchent à trouver gain de cause. Elles s'attendent à une mobilisation sociale et à des réactions. Beaucoup d'associations voient dans les techniques journalistiques pratiquées, notamment les reportages, un instrument de valorisation de leur activité mais aussi un moyen d'informer le public de l'existence de leur structure et de leur implication dans l'aide et l'accompagnement des victimes. Par conséquent, les associations manifestent un intérêt particulier à mettre en place un partenariat avec les médias. Ces derniers jouent le rôle de relais entre les victimes et les associations qui comptent à leur tour sur les médias, essentiellement la presse écrite régionale, pour renvoyer les victimes qui les contactent vers une des associations d'aide aux victimes. Les journalistes, de leur côté, bénéficient de ce partenariat. Les associations leur fournissent des informations éclairées. Elles sont une source considérable de matière première d'informations.

Certaines victimes s'adressant aux médias pour se faire entendre et demander réparation. Leur identité sociale se voit ainsi réaffirmée. Leur statut social est réinscrit ; c'est celui de la victime. Leur malheur est partagé par toute la société.

Dominique Mehl note que « toute exposition publique inscrit cette recherche identitaire dans le social au lieu de la cantonner à la sphère privée où souvent elle s'englué... Dans le cas particulier, se glisse le message collectif » (Mehl, 2002, p. 52). De fait, les médias sont également attirés par les victimes. Les récits victimaires sont une matière informationnelle considérable. Ils pointent des problématiques de la société.

Le champ journalistique semble ouvert à toutes les victimes ; pourtant, ce ne sont pas toutes les victimes qui intéressent les médias. Comme phénomène médiatique, l'unité perçue des groupes de victimes reste toujours fictive. En effet, certains types de victimes sont plus médiatisés que d'autres. Ceux-ci acquièrent avec le temps une position socialement dominante et deviennent progressivement influents. Ce n'est pas le préjudice qui crée la victime, c'est le traitement que la société lui réserve. Nous employons, ici, le terme victimisation pour désigner une attention médiatique excessive portée aux victimes. Celle-ci peut conduire à attribuer arbitrairement le statut de victime. Dans ce sens, la victimisation devient une interprétation d'une expérience dite « victimisante » de façon subjective. En effet, la forte visibilité médiatique des victimes empêche, semble-t-il, les interrogations sur sa caractérisation et sur sa délimitation. Elle peut également déformer, voire fausser, certains jugements médiatiques et sociaux quand elle se focalise sur les aspects visibles et purement subjectifs des récits victimaires. Il est toutefois primordial de rappeler, ici, que le désir d'exposer ces récits de vies s'inscrit au cœur d'un exercice journalistique soucieux de pointer les problèmes de société. Les journalistes nourrissent, à l'évidence, le débat social et alimentent l'échange et la communication sociale. Ils jouent un rôle éminent dans l'entretien du lien social entre les individus et la société. L'engouement des médias pour les victimes nécessite, cependant, de grands efforts de vérifications et de

prudence. Un des dangers de l'attention outrancière portée aux victimes serait la banalisation de ce statut attribué sur simple dénonciation victimaire. Autour des victimes, se créent des automatismes de la pensée qui font qu'on attribue toujours les mêmes rôles aux mêmes personnages. Certaines victimes se retrouvent enfermées dans un statut sans lequel elles peinent à exister socialement et médiatiquement. Or, le statut de victime n'est qu'un statut « provisoire » à travers lequel elles peuvent réclamer reconnaissance dans le but d'obtenir réparations et d'essayer de se reconstruire. L'investissement médiatique peut être incompatible avec la reconstitution d'une intimité publiquement dévoilée. « La visibilité n'est pas toujours synonyme de reconnaissance » (Voirol, 2006, p. 42).

Les victimes acceptent plus facilement de se mettre à nu et de dévoiler des secrets intimes. « Le privé cesse d'être une zone obscure, interdite au regard et aux investigations de toutes sortes » (Vitalis, 2002, p. 185). La nature de la souffrance et les traits de personnalité de chaque victime sont des éléments importants dans le choix et la hiérarchisation médiatique des récits victimaires. Une des conséquences controversées de la forte médiatisation des victimes serait d'instrumentaliser la souffrance et les peines humaines afin de les inscrire dans le cadre de *reality shows* gratuits qui remplissent les colonnes et les rubriques. Les médias risquent de se transformer en « une sorte de marché où chacun se prévaut d'un seuil de victimation toujours plus élevé », nous dit le magistrat Denis Salas qui dénonce l'instrumentalisation de la souffrance par les médias : « Chaque événement malheureux amène avec lui son lot de pieux apitoiements préludes à d'énergiques réactions. Sur la singularité du mal subi, se greffent des instrumentalisation multiples » (Salas, 2004, p. 91).

La vie privée des victimes, à l'instar de celle des *stars* du *show-biz*, du sport, du cinéma et de la politique, fascine une partie de la presse qui se rabat sur les victimes pour assouvir une attente, paraît-il, incessante. Le destin tragique devient un thème privilégié. Leur présence dans les médias consiste, en quelque sorte, à braquer les projecteurs sur des drames, réels ou supposés, vécus par des personnes « ordinaires » qui les soulèvent au rang des vedettes et des stars. De surcroît, la vie privée des personnalités célèbres et celle des victimes s'étalent sur un même support. Ces dernières deviennent également des vedettes médiatiques. Elles prennent place au cœur des représentations symboliques. Longtemps ignorées des archétypes de l'héroïsme et du martyr, les victimes sortent de l'anonymat. La mise en scène de la dramaturgie de la vie ordinaire fascine car elle permet d'assister à distance aux tragédies de l'existence, de voir le comportement des gens, leurs engagements et leurs combats. Chaque observateur peut émettre des jugements moraux et explorer des situations mal connues ou nouvelles. Observer l'intimité de l'autre ne relève pas uniquement du voyeurisme, elle nourrit le désir de partager des expériences sociales, permet de créer des liens et de partager des valeurs ou des critiques. C'est une mise en proximité de la victime, c'est-à-dire le passage de l'anonymat au rapprochement avec le public. Autrement dit, la victime, par un processus de popularisation, cherche à devenir publique, et non plus une figure privée. On comprend ainsi que le préjudice, fortement subjectif, demande à être objectivé par les médias. Cette mise en scène du quotidien est un geste de reconnaissance mais qui pose également le problème de la crédibilité des médias.

3. Quand les médias dérapent

Dans l'affaire de Toulouse, des accusations sont portées sur la scène publique sans preuves. Des rôles sont distribués avant que la justice ne se prononce. Des victimes,

pour lesquelles une partie de la presse compatit, finissent derrière les barreaux pour faux témoignages. La justice est saisie, les gendarmes enquêtent et les médias s'emballent. Des pages entières sont consacrées au traitement de cette affaire. Des équipes journalistiques sont dépêchées sur les lieux pour couvrir l'événement. Le fait divers régional devient une affaire nationale.

D'une affaire criminelle qui voit un tueur en série assassiner et violer des femmes appartenant majoritairement au milieu de la prostitution, l'affaire de Toulouse s'est transformée dans la presse quotidienne en feuilleton populaire ou en polar qui dévoile tous les jours ses « victimes » et son lot de sang, de sexe, d'argent et de pouvoir. Cette affaire repose sur des accusations portées par d'anciennes prostituées contre Dominique Baudis (l'ancien maire de Toulouse), des magistrats (Marc Bourragué, Jean-Jacques Ignacio et Jean Volff) et des policiers (dont l'identité n'a pas été précisée dans la presse). Le scandale des « orgies sadomasochistes » et des complots explose.

3.1 Les victimes des gens « notables »

La mise en discours de l'affaire de Toulouse ne peut se comprendre, à notre sens, qu'en revisitant certaines références symboliques sur lesquelles s'est appuyé le récit médiatique. Après le « scénario » de sang et de cadavres, les quotidiens vendent la promesse de scènes pornographiques. Ils évoquent les pratiques sadomasochistes et parlent de soirées échangistes, associées aux tortures et aux souffrances. Dans ce spectacle, deux mondes distincts se côtoient le temps d'une soirée barbare : « le monde d'en haut et le monde d'en bas » (Libération, 12 mai 2003). Pendant des mois, les anciennes prostituées étaient montrées comme des victimes, poussées sur le trottoir toulousain, commandées par un tueur et un proxénète, torturées par des notables et rackettées par des policiers. L'exploitation du statut de la victime par Le

Figaro, Libération, Le Monde, La Dépêche du Midi et Sud Ouest illustre le mouvement de déclinier toute souffrance en une victimisation.

En effet, le discours médiatique mise sur la sensibilité des sujets liés à la violence, au sexe, à l'argent et au pouvoir. Ces sujets nourrissent, depuis longtemps, un paradoxe de fascination et de répulsion. Le discours médiatique se construit ainsi sur une mise en forme d'images à la fois attirantes et repoussantes. « Affaire Alègre : sexe, mensonges, vidéos et meurtres », ainsi La Dépêche titre sa Une du 13 avril 2003. Pendant des mois, les quotidiens annoncent que « des parties fines se déroulaient dans le palais de justice » (Le Monde, 23 mai 2003), que des « notables [sont] en mauvaise passe » (Libération, 23 mai 2003). Le cadre est toujours le même : « la ville rose [qui] broie du noir » (Le Figaro, 7 juin 2003). Le décor s'élargit petit à petit loin des cellules de prison et des coulisses du tribunal. On passe « d'un sauna échangiste aux caves très particulières d'un immeuble » (Sud Ouest, 19 juin 2003) et l'on finit par trouver « des preuves de soirées sadomasochistes » (La Dépêche, 1^{er} juillet 2003).

Pour donner libre cours à leurs fantaisies, les « notables » (hautes personnalités politiques et locales, des magistrats et des policiers, selon la définition que donnent les quotidiens à ce terme) s'alimentent en « chair fraîche ». On apprendra que Claude Martinez, un travesti, a été égorgé le 25 février 1992 car il avait l'habitude de filmer ses ébats avec ses clients de la haute bourgeoisie et d'en garder les cassettes. Il a été éliminé parce qu'il « voulait faire chanter tout ce beau monde », rapportent les cinq quotidiens. Patrice Alègre, l'exécuteur de ce meurtre, est aussi « un entremetteur pour des amateurs de 'parties fines', il aurait louvoyé dans un milieu où des proxénètes étaient chargés de 'livrer des filles' pour des soirées tarifées à de riches amateurs de sensations fortes » (Sud Ouest, 12 avril 2003). On apprendra également que Line

Galbardi, prostituée franco-canadienne, a été tuée pour faire un exemple. « Le scénario est séduisant », écrit Philippe Motta (Sud Ouest, 4 avril 2003).

En multipliant les références à l'insécurité, les quotidiens nationaux et régionaux examinés participent à dresser un tableau sombre de la ville de Toulouse éclairé par le feu des bûchers judiciaires qu'ils ont dressé sur leurs Unes. Ils plantent un décor inquiétant chaque fois qu'ils évoquent les anciennes prostituées. Ils rappellent systématiquement la mort et le sang, la violence et l'insécurité, l'agression et les douleurs. L'omniprésence de la violence attribuée tantôt à la perversité des protagonistes tantôt à l'inefficacité des institutions semble dépasser la récurrence thématique pour devenir une certitude contemporaine indiscutable et rarement nuancée. Deux journalistes du Monde vont même affirmer l'existence de preuves matérielles de ces soirées barbares :

[...] Après plusieurs jours d'investigations dans une maison de la commune de Mauzac (Haute-Garonne), les enquêteurs ont recueilli éléments et témoignages indiquant que « la maison du lac de Noé » a bien accueilli, dans les années 1990, des soirées suspectes... Derrière les tentures qu'ils ont arrachées, les gendarmes ont découvert dans les murs plusieurs fixations d'anneaux qui avaient été meulés. Ces anneaux étaient situés bas, à une cinquantaine de centimètres du sol, à hauteur d'enfant ou d'une personne devant se tenir accroupie ou à quatre pattes (Le Monde, 17 juin 2003).

La réaction du Parquet est immédiate. Le même jour, dans un communiqué, le procureur de Toulouse, Michel Bréard, dément les informations publiées par *Le Monde* sur « La maison du lac de Noé » :

Après avoir pris connaissance dans un quotidien des soi-disant informations relatives à des découvertes résultant d'investigations qui auraient été menées par les enquêteurs de la gendarmerie dans une propriété située à proximité de Toulouse, le procureur de la République dément formellement les prétendues constatations contenues dans cet article, regrette le manque manifeste de recoupements ayant précédé une telle annonce et s'interroge sur les buts poursuivis par la ou les personnes ayant fourni de tels renseignements (Le Figaro, 18 juin 2003).

À travers le même procédé stylistique qu'est la narration, la répétition et les métaphores, les quotidiens traités ont construit une représentation sensationnelle et émotive des victimes des « notables ». Pris dans la confusion de l'instantanéité, journalistes nationaux et régionaux ont mobilisé les mêmes représentations créant ainsi un marché victimaire qu'ils ont contribué à fonder. L'examen attentif des réactions de la presse écrite quotidienne, à travers un échantillon de cinq journaux, a confirmé l'idée d'une amplification dans le traitement de l'affaire de Toulouse. Cette amplification est due, principalement, à l'attention grandissante portée à des personnes à qui les journalistes ont attribué le statut de victimes. Le nombre considérable d'articles publiés, l'effet de répétition et la mise en scène de la souffrance ont donné à ce récit médiatique un semblant de vérité. L'affaire de Toulouse s'est soldée par un non-lieu judiciaire. Force est de constater que les journalistes ont construit une identité particulière des personnes à qui ils ont systématiquement attribué le statut de victimes. Ils ont devancé la caution juridique nécessaire pourtant pour acquérir ce statut. Une attitude qui nous rappelle l'idée de la psychanalyste Caroline Eliacheff et du juriste Daniel Soulez Larivière selon laquelle il est plus facile de défendre les victimes car « on est sûr de ne pas se tromper de cause » ou, du moins, c'est ce que l'on croit (Eliacheff et Larivière, 2007, p. 27).

3.2 La parole des victimes systématiquement accréditée

Elles sont cinq et se sont tues durant des années. Puis, dix ans après, elles se sont soudain mises à parler aux gendarmes, puis à la presse et aux juges d'instruction. Ce sont d'anciennes prostituées, rangées du trottoir, qui portent des prénoms de code : « Patricia », « Fanny », « Laurence », « Nadia » et « Magali ». Les deux premières sont devenues des personnages clés dans l'affaire de Toulouse par l'ampleur de leurs accusations. En effet, elles parlent de tortures et de meurtres, avec la complicité de

policiers corrompus. Des soirées barbares s'organisent dans la ville rose auxquelles assistent des « notables » pervers qui vont jusqu'à ordonner des meurtres. Dans la presse, leurs propos ne sont pas sujets à caution. Ils sont repris sans réserve. Sous la signature de Gilles Souillès, La Dépêche affirme : « La parole d'une prostituée repentie vaut autant que celle d'un policier ripou » (La Dépêche, 10 avril 2003). Pourtant, pendant des mois, les anciennes prostituées n'ont pas été en mesure d'apporter des preuves matérielles à l'appui de leurs déclarations. Les fouilles effectuées par les gendarmes n'ont rien révélé. Plusieurs journalistes ont pourtant pris à leur charge d'accréditer leurs témoignages. Ils ont décrit leurs souffrances et ont rapporté leurs témoignages et ceux de leurs avocats. Une information judiciaire a été ouverte suite à une forte pression médiatique. Les quotidiens analysés se sont prêtés à la surenchère des accusations portées par les anciennes prostituées. Partisans de la thèse de la perversité et de la corruption d'hommes politiques et de magistrats, ils ont demandé des réparations et des punitions. « Les punitions doivent être exemplaires » (La Dépêche du Midi, 1^{er} juin 2003).

Force est de constater que la parole des victimes a été rapidement relayée par les médias. La diffusion de l'information par les uns vaut validation par les autres. L'effet d'entraînement est garanti. Ce phénomène nous rappelle « la circulation circulaire de l'information » dont parlait Pierre Bourdieu, qui a pour conséquence la validation circulaire de la même information (Bourdieu, 1996). En sortant des « victimes ordinaires » de l'anonymat, en les réhabilitant aux yeux des lecteurs, en les défendant à coups d'articles, et en se posant au-dessus des institutions – aussi bien policières que judiciaires – les quotidiens étudiés justifient leur place éminente dans la démocratie d'opinion. C'est l'image d'une presse unanime pour les causes des victimes.

3.3. L'invention de victimes qui n'en sont pas

Au carrefour des interrogations sur l'essor de l'information spectacle et de la politique compassionnelle, la forte attention médiatique portée aux victimes pose problème. Hormis le dévoilement de l'intimité et de la vie privée qu'on a évoqué plus haut, elle exprime une confiscation de l'espace public pour décider du degré de souffrance et de l'importance relative des victimes.

Avec la médiatisation outrancière des victimes apparaissent des standards de représentations qui convoquent souvent les mêmes référents. Ces représentations proposent une image fantasmée de la victime qui occulte certaines réalités complexes. Nous l'avons constaté lors du traitement médiatique de l'affaire de Toulouse. L'image de ces « jeunes femmes mises sur le trottoir racontant leur calvaire dans les pleurs et la douleur » (Libération, 12 mai 2003) mise sur le sensationnel. Sud Ouest affirme que : « Patricia en a subi dans des hôtels de passe et ailleurs. Son passé est peuplé de violence, de sexe et de fantômes » (Sud Ouest, 23 mai 2003). Les témoignages de ces femmes décrivant la violence qu'elles ont subie sont relayés et accrédités sans rationalité ni preuves. En effet, les discours des quotidiens analysés ne laissent pas apparaître le moindre doute sur les témoignages des ex-prostituées sur lesquels ils n'expriment pas de réserve. Pourtant, rappelons-le, l'enquête judiciaire n'a révélé aucune preuve matérielle contre les personnes « mises en cause ».

En sortant des « victimes ordinaires » de l'anonymat, en les réhabilitant aux yeux des lecteurs et en les défendant à coups d'articles, la presse étudiée a d'emblée condamné les coupables « présumés », alors qu'il a fallu de longues audiences pour différencier les responsabilités, tant elles étaient brouillées par de frénétiques dénonciations. Il arrive fréquemment qu'une personne mise en cause dans une procédure judiciaire pénale paraisse, dans l'imaginaire collectif, « vraisemblablement » et « probablement »

coupable quand bien même cette supposition et ce jugement ne sont pas fondés sur des preuves mais sur des indices. L'affaire de Toulouse est à cet égard exemplaire. Elle a débordé de son cadre judiciaire pour s'étaler sur les pages des journaux. On parle alors, dans les cinq quotidiens, d'une « déflagration sociale » qui frappe Toulouse. Ceci étant, toutes les conditions étaient réunies pour un embrasement médiatique. Le terrain était propice aux approximations. Patrice Alègre, tueur en série énigmatique, depuis son arrestation en 1997, suscite l'attention et les « couvertures ». En février 2002, son procès avait démontré les erreurs de la police et de la magistrature toulousaines. Pour la presse, ce cocktail, à base de drogue, sexe, meurtres, sadomasochisme et gens « notables » détonne quelque peu. Cependant, emportée par des déclarations mensongères et des preuves fantomatiques, une partie de la presse s'est retournée contre elle-même pour commenter ses pratiques et juger ses erreurs. Les discours médiatiques se sont alors métamorphosés. Le Monde et Le Figaro parlent désormais de dérapages, de manipulations, de rumeurs et de calomnies. Dans Le Monde, on explique :

Comment une simple allumette peut ravager une pinède asséchée par des décennies de rivalités dynastiques et de secrets partagés à huis clos. La course à l'audience fait le reste (Le Monde, juillet 2003).

On affiche clairement que :

Au cours de ce feuilleton lamentable, on aurait aimé que Le Monde se distingue par son obstination à vérifier les faits, par sa retenue ou par son silence (Robert Solé, Le Monde, 29 septembre 2003).

Le quotidien Monde a reconnu que « des approximations et des erreurs ont été commises » (19 septembre 2003) dans le traitement de cette affaire. Il est allé jusqu'à présenter des excuses aux lecteurs. Au Figaro, Ivan Rioufol s'indigne de voir :

Cette presse bavarde et voyeuse enquête et sermonne en direct, sans juge d'instruction, sans procureur ni avocat, en acceptant rumeurs,

mensonges, témoignages concertés. La commère pense être honnête en donnant la parole aux uns et aux autres. En réalité, elle crédibilise d'autant les affirmations les plus scabreuses. Certains se féliciteront de ces pratiques, en voulant y voir le devoir qu'a la presse de secouer les cocotiers (Le Figaro, 6 juin 2003).

Libération et Sud Ouest ont, pour leur part, choisi le silence. L'affaire Alègre disparaît subitement des colonnes. Quant à La Dépêche du Midi, elle semble vouloir alimenter le scandale malgré la plainte pour diffamation déposée par Dominique Baudis (l'ancien maire de Toulouse) et les quatre plaintes en diffamation contre vingt-deux articles de La Dépêche, déposées par Marc Bourragué (un magistrat). Jean-Michel Baylet, le directeur de la publication de La Dépêche, explique :

Tant mieux si M. Baudis arrive à prouver qu'il est innocent. C'est une inversion totale de la logique de la justice... Nous sommes le seul vrai contre-pouvoir à Toulouse. Dominique Baudis avait la ville à sa botte. L'affaire Alègre, c'est nous qui la sortons, en faisant notre travail de journalistes. Mais il ne faut pas oublier que plusieurs personnes ont créé les conditions pour que l'on sache tout. Sachez que nous n'avons pas failli (La Dépêche, 2 juillet 2003).

L'affaire de Toulouse traduit certes l'attention outrancière portée aux victimes et les conséquences de leur forte visibilité sur la crédibilité de l'information. Elle contribue à provoquer un formatage discursif où plusieurs médias accréditent systématiquement des victimes dans leur reconnaissance médiatique. Entre la reconnaissance et l'exclusion, l'image de la victime change et évolue. Ces dernières décennies, elle penche vers la reconnaissance. Les victimes font apparaître les failles du lien social et les limites des conditions humaines. Elles incitent à repenser l'idéal d'un monde sans victimes et la signification accordée à la vie humaine. Cet idéal se construit en fonction des valeurs dominantes de chaque société. C'est ainsi que les stéréotypes circulent dans la société, « représentent les groupes qui les ont instaurés et servent de modèle de conformité sociale » (McMahon, 1996, p. 46). Les filtres personnels des journalistes rejoignent les modèles de référence instaurés par la société. Les

journalistes se réfèrent dans leurs discours à des schémas habituels déjà existants. Ces schémas sont structurés par des rapports de force et de pouvoir qui déploient des méthodes douces de diffusion et de circulation des stéréotypes. C'est pourquoi, ils présentent parfois ces stéréotypes comme étant « l'opinion publique ». Le mythe et la réalité se rejoignent ainsi dans une même représentation pour constituer une forme de consentement et de conformisme.

Gosselin *et al*, en 1978, ont particulièrement fait ressortir le vocabulaire classique que l'on retrouve dans les médias populaires canadiens, et charriant toujours les mêmes stéréotypes : d'une part, l'innocente, la brave, la pauvre, la malheureuse et sans défense victime ; d'autre part, le monstrueux, le sadique, le violent, l'agressif, le dangereux, le sinistre criminel (McMahon, 1996, p. 103-118). Cette classification semble toujours d'actualité quant au traitement médiatique de l'affaire de Toulouse. L'image de femmes « fragiles », « souffrantes » et « martyrisées » tenant lieu de fantasmes à une poignée d'hommes de pouvoir « pervers » et « sadiques » est très présente dans l'ensemble du corpus traité.

De façon générale, les victimes qui font les Unes des journaux ne sont pas nécessairement représentatives, du moins en proportion, des victimes définies par le code et faisant l'objet d'enquêtes policières ou de procédures judiciaires. Les victimes d'une certaine criminalité, d'un certain type de préjudice, spectaculaire et violent, sont « surreprésentées ». Plusieurs personnes sont exposées à des préjudices physiques et moraux souvent beaucoup plus graves et plus pernicieuses que celles qui tapissent les Unes des médias auxquelles ces derniers s'intéressent beaucoup moins, sans doute, parce que moins fantasmatiques et, par là même, moins médiatiques. Certains événements « mineurs », quant à leur occurrence, deviennent « illisibles » car quasi

« invisibles ». Par exemple, le génocide en cours au Darfour, province occidentale du Soudan, ou la famine au Niger, ainsi que les sinistrés du Cachemire, l'hiver 2005, n'ont pas bénéficié du même traitement que le Tsunami en Asie en 2004. Pour Éric Fottorino :

Il n'y a pas de plages dans le sud du Soudan, pas de complexes hôteliers de luxe pour touristes en quête de soleil et de mer chaude, pas plus qu'il n'existe de cités balnéaires dans le Darfour (Fottorino, 2005, p.13).

En prenant aveuglément la partie de certaines victimes, plusieurs médias s'érigent en juges et décident de qui est victime et qui ne l'est pas. Ils risquent d'accentuer le communautarisme et le repli sur soi en stigmatisant certains actes d'une frange de la population.

4. En guise de conclusion

Nous retiendrons, suite à l'étude de cas clinique³ à laquelle nous nous sommes livrée, que la presse étudiée est allée loin dans l'exploration facile d'un certain nombre de confessions douteuses de certaines victimes. Les références sociales auxquelles les journalistes faisaient systématiquement appel forment l'ensemble des représentations médiatiques des victimes qui ont certes leurs propres formes et leurs logiques. Ces représentations sont à la fois tributaires de l'évolution des pratiques journalistiques et du système d'interprétation des valeurs sociales dans lequel s'inscrit l'activité journalistique. Elles ont par conséquent des effets amplificateurs paradoxaux sur la manifestation médiatique des victimes. Dans l'affaire que nous avons traitée, les médias ont défendu des femmes auxquelles ils ont attribué le statut de victime et

³ Un cas clinique selon la définition de Michel Crozier est un cas à caractère paroxystique, moins apparent dans d'autres cas semblables (voire poussé à l'extrême). Il est toutefois important que ce cas ne soit pas un cas isolé pour que les résultats tirés soient applicables à d'autres cas similaires. Cf. Michel Crozier. *Le phénomène bureaucratique, essai sur les tendances bureaucratiques des systèmes d'organisation modernes et sur leurs relations en France avec le système social et culturel*, Paris, Éd. Seuil, 1993, 283 p.

rapporté systématiquement leurs témoignages. Cet engouement évoque le rôle de relais que jouent les journalistes entre les victimes et la société. Ils exposent des récits de vie en pointant des problèmes qui touchent la société. Le sexe, la drogue, l'abus de pouvoir sont des sujets qui suscitent depuis longtemps la curiosité. Le processus de subjectivation de la souffrance nourrit le problème de la reconnaissance sociale des victimes par les médias. Dans une logique médiatique, la société occidentale contemporaine exploite l'individualisation des victimes, la subjectivité rattachée à leur préjudice et l'exigence de leur reconnaissance. Ceci nous rappelle l'idée de Caroline Eliacheff et de Daniel Soulez pour qui il est toujours facile de prendre la partie les victimes car, au moins, « on est sûr de ne pas se tromper de cause » ou, du moins, c'est ce que l'on croit. Les journalistes trouvent, enfin, dans les récits victimaires une matière informationnelle considérable qu'ils tentent d'exploiter. Cette production symbolique des représentations médiatiques contribue à former une identité particulière des victimes. Celles-ci sortent de l'anonymat et s'exhibent dans les médias. En ce sens, la forte médiatisation des victimes s'inscrit dans un cadre plus large de la médiatisation de l'intimité. Elle favorise l'enfermement des victimes dans une situation de dépendance à un statut sans lequel elles peinent à exister socialement et médiatiquement.

Les victimes ne jouissent pas toutes du même statut d'égalité. Ce ne sont pas toutes les victimes qui intéressent les médias. En effet, dans les débats publics, certains faits divers nationaux ou internationaux prennent une ampleur considérable et font advenir des questions particulières de pédophilie, de violence, de conflits et de maladies. D'autres, en revanche, ne suscitent que la mobilisation de certains écrivains éclairés ou des militants avisés. À se demander si cette hiérarchie est due à la création d'un archétype figé qui s'impose comme la seule figure d'interprétation dans la

dénomination des victimes, ainsi jugées plus intéressantes et plus attirantes que d'autres. Cette hiérarchie semble se situer, entre autres, au niveau des intitulés et de l'ordre d'apparition dans les rubriques. Il existe, certes, des événements qui suscitent l'émotion et l'identification plus que d'autres. Ceux-ci sont accentués par des facteurs de proximité géographique et historique (notamment dans le cas de faits divers internationaux), des relations politiques privilégiées avec un pays plutôt qu'un autre et du volume des données et des dépêches disponibles sur un sujet donné.

Un des enjeux paradoxaux caractéristique de cette attention outrancière portée aux victimes sera d'aborder les mêmes thématiques, d'évoquer les mêmes références sociales et d'amplifier le chagrin en « surexploitant » une information sensationnelle. La présence des victimes dans les discours médiatiques permet, certes, de nous fournir une connaissance sur le monde social, ses mécanismes et ses problèmes. En ce sens, elle traduit le rôle prépondérant que jouent les journalistes dans la vie sociale. Cependant, elle favorise le spectacle de soi et le dévoilement de la vie privée sur la voie publique. La société des citoyens semble menacée par la société des victimes.

Bibliographie

- Abdel Fattah, E. (1981). Victimologie : tendances récentes. *Criminologie*, Vol. XIII, n° 1 ; p. 71-92.
- Aubenat, F., Bensayag, M. (1999). *La fabrication de l'information: les journalistes et l'idéologie de la communication*. Paris : La Découverte.
- Audet, J., Katz, J.F. (2006), *Précis de victimologie générale*. Paris : Dunod.
- Baudry, P., Sorbets, C., Vitalis, A. (2002). *La vie privée à l'heure des médias*. Pessac : Labyrinthes.
- Ben Saad-Dusseaut, F. (2009). *Pratiques professionnelles du journalisme et représentations des victimes*. (thèse de doctorat inédite). Université Michel de Montaigne Bordeaux 3.
- Bogalska-Martin, E. (2004). *Entre mémoire et oubli. Le destin croisé des héros et des victimes*. Paris : L'Harmattan.
- Bourdieu, P. (1996). *Sur la télévision*. Paris : Liber-Raisons d'agir.
- Crozier, M. (1993). *Le phénomène bureaucratique, essai sur les tendances bureaucratiques des systèmes d'organisation modernes et sur leurs relations en France avec le système social et culturel*. Paris : Seuil.
- Eliacheff, C., Soulez Larivière, D. (2007). *Le temps des victimes*. Paris : Albin Michel.
- Erner, G. (2006). *La société des victimes*. Paris : La Découverte.
- Fillizola, G., Lopez, G. (1995). *Victimes et victimologie*. Paris : PUF, Que Sais-je ?.
- Fottorino, E. (2005). *Le tiers sauvage : un littoral pour demain*. Paris : Gallimard.
- Garnot, B. (2000). *Les victimes des oubliés de l'histoire*. Rennes : Presses universitaires de Rennes.
- Garpon, A., Salas, D. (2006). *Les sorcières de Salem : leçons d'Outreau*. Paris : Seuil.
- Girard, René. (2003). *Le bouc émissaire*. Paris : Librairie générale française.
- Honneth, A. (3333). *La société du mépris : vers une nouvelle théorie critique*. (traduit par Alexandre, D., Ruschet, D., Voirol, O.). Paris : La Découverte.
- Lamarre, Ch. (2000). Victime, victimes, essai sur les usages d'un mot, dans Garnot, B. (dir.), *Les victimes des oubliés de l'histoire* (p. 20. p. 40). Rennes : Presses universitaires de Rennes.
- McMahon, M. (1996). La répression comme entreprise : quelques tendances récentes en matière de privatisation et de justice criminelle, *Déviance et Société*. Vol.20, n° 2, 397.p.

Mehl, D. (2002). Télévision de l'intimité et espace public, dans Baudry, P., Sorbets, C., Vitalis, A. (dir.). *La vie privée à l'heure des médias*. (p. 49-64). Pessac : Labyrinthes.

Mendelson, B. (1956). Une nouvelle branche de la science bio-psycho-sociale : la victimologie. *Revue internationale de criminologie et de police technique*, n° 10, p. 21.

Morin, E. (1972). *Les stars*. Paris : Seuil.

Oriol, Ph. (1998). *J'accuse ! Émile Zola et l'affaire Dreyfus*. Paris : Librio.

Salas, D. (2004). L'inquiétant avènement de la victime. *Violences, Sciences humaines. hors série n° 47*, p. 90-93.

Wemmers J. A. (2003). *Introduction à la victimologie*. Montréal, Les Presses de l'Université de Montréal.